

# Bétange : l'allée des marronniers protégée pendant 99 ans

Les propriétaires du château de Bétange, à Florange, ont profité des Journées du patrimoine ce samedi, pour signer un acte notarié avec la LPO. Celui-ci garantit la préservation de l'allée des marronniers pour une durée de 99 ans. Cette Obligation Réelle Environnementale (ORE) est une première en Moselle.

C'est un écrin de verdure au cœur de la vallée de la Fensch. Un joyau préservé du bruit et de l'urbanisation, situé dans l'axe du couloir écologique qui va de la forêt domaniale de Florange aux berges de la Moselle.

Le château de Bétange, construit en 1830, et son parc de 65 hectares dessiné par Théodore

de Gargan, sont inscrits au titre des monuments historiques depuis 2007. Une reconnaissance et un gage de protection pour ce patrimoine de la vallée.

## L'allée protégée par un acte notarié

Mais le tableau ne serait pas complet sans la majestueuse allée bordée de ses 156 marronniers, qui relie le château à la route départementale. Cette allée de 650 mètres est autant un lieu de passage pour les hommes qu'un refuge pour les chauves-souris et autres espèces d'oiseaux protégés recensés par la LPO (Ligue de protection des oiseaux). Or, une partie seulement de cette allée (500 mètres sur les 650) est située dans le périmètre de protection des monuments historiques.

En attendant son classement officiel, qui fait actuellement l'objet d'une demande auprès de la Drac, l'allée sera dorénavant protégée par un acte notarié, une Obligation Réelle Environnementale (ORE), pour une durée de 99 ans. « C'est un engagement attaché aux biens et non aux personnes », précise Fanny Aymer, propriétaire des lieux et descendante des Gargan. L'acte a été signé ce samed



Fanny Aymer a paraphé ce samedi une ORE avec le représentant de la LPO de Moselle, qui garantit la protection de l'allée des marronniers pendant 99 ans. Photo RL/Philippe NEU

di dans le parc du château.

Ses successeurs auront ainsi l'obligation, durant toute la durée de l'ORE, de préserver et protéger l'allée de la destruction, de favoriser la reproduction des oiseaux qui y nichent, d'y interdire la chasse et de ne pas utiliser d'herbicides. La

LPO, signataire, s'engage à entretenir les nichoirs et à réaliser annuellement un inventaire de sa biodiversité.

Le parc du château sera encore ouvert à la visite ce dimanche 19 septembre, à l'occasion des Journées du patrimoine.

Damien GOLINI

« C'est un engagement attaché aux biens et non aux personnes. »

Fanny Aymer, propriétaire des lieux et descendante des Gargan